



Compte rendu provisoire

Quatre-vingt-dixième session, Genève, 2002

Quinzième séance

Samedi 15 juin 2002, 10 heures

Présidence de M. Elmiger

RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL: DISCUSSION (suite)

Le PRÉSIDENT – Nous poursuivrons, ce matin, la discussion du rapport du Président du Conseil d'administration et du rapport du Directeur général.

Original espagnol: M. MALLCU CHOQUE-TICLLA (*délégué des travailleurs, Bolivie*) – Je souhaite présenter la situation syndicale de mon pays et les perspectives qui existent pour contribuer effectivement à la solution des problèmes sociaux et du travail, du sous-développement et de la dépendance.

La Bolivie a la réputation d'être une démocratie stable, à la croissance économique modeste mais soutenue. On affirme aussi que la lutte contre le trafic de drogue en Bolivie est en progrès et que le pays contribue ainsi à l'amélioration de la situation sanitaire de la population mondiale.

Aujourd'hui, les représentants du gouvernement et des employeurs répètent les discours officiels précédents en ajoutant qu'une stratégie bolivienne de réduction de la pauvreté est en place, et que la loi sur le dialogue national tient compte des aspirations de la majorité de la population et est un «instrument de contrôle social» dans la lutte contre la corruption et le traitement des revendications sociales.

Tout va bien, donc. Mais voyons maintenant ce qui, du point de vue des travailleurs, se passe réellement en Bolivie.

En réalité, l'essence du système en vigueur c'est la réorganisation économique, l'internationalisation de l'économie, l'ouverture des marchés à l'échelle mondiale et la dépendance vis-à-vis des investissements étrangers.

Contrairement à ce que l'on attendait, les technologies de pointe ne sont pas devenues disponibles, sauf dans certains secteurs de production et dans les communications. Dans ces secteurs, elles ont eu pour effet d'accroître le chômage et d'affaiblir les organisations syndicales.

Le plus grave c'est que le privilège syndical que consacre la Constitution nationale (art. 159) n'a pas été respecté, et que l'on a recours à des juges corrompus pour faire de la loi un instrument de coercition, dans le cadre de la «nouvelle discipline du travail».

L'Etat de droit, en théorie, doit concilier compréhension et coercition. Or, en Bolivie, l'Etat ne garantit pas l'indépendance du pouvoir judiciaire, lequel devrait être un instrument de justice et, surtout, de justice sociale.

Dans l'Etat actuel, il y a plus de coercition que de compréhension en ce qui concerne les revendications sociales de la population.

Voilà comment nous voyons la réalité. Les employeurs ont le pouvoir absolu et l'aval de l'Etat. Le tripartisme est avili par l'union de deux partenaires puissants contre le partenaire le plus faible. Les droits des travailleurs et de leurs organisations ne sont pas respectés au nom, ironiquement, de l'état de droit. Je souhaiterais dénoncer les faits suivants:

Premièrement, les travailleurs de la santé font l'objet de poursuites devant la juridiction ordinaire pour avoir dénoncé la corruption de hauts responsables du système de santé publique.

Deuxièmement, les travailleurs de la Coopérative des téléphones (COTEL), qui ont fait une grève de plus d'un mois pour manifester leur opposition à l'abus de pouvoir d'une entreprise multinationale, sont actuellement licenciés au motif d'une «rationalisation des effectifs».

Troisièmement, les entreprises multinationales, par l'intimidation, empêchent les travailleurs de s'organiser et les dirigeants nationaux d'entrer dans les locaux dont ils disposent pour contribuer à l'organisation de syndicats.

Le résultat de cette politique antisyndicale est que l'on empêche l'organisation des travailleurs, ce qui est un droit consacré dans la législation et dans les conventions de l'OIT. Par exemple, à Santa Cruz, il y a plus de 500 entreprises mais seulement 37 syndicats, et l'on y interdit l'organisation syndicale: quiconque contrevient à ces normes perd aussitôt son emploi.

On peut estimer qu'en Bolivie l'espérance de vie a été accrue. En effet, la loi sur les pensions a fixé à 65 ans l'âge de la retraite, pour les hommes et les femmes, alors que, auparavant, la retraite était fixée à 50 ans pour les femmes et à 55 ans pour les hommes après 25 ans de travail.

Nous profitons de cette occasion pour demander que le tripartisme, qui est le premier principe de l'OIT, soit exercé dans un cadre d'équité et d'égalité, et que l'alliance idéologique et d'intérêts de l'Etat et des entreprises mondialisées ne constitue pas un étai qui opprime les travailleurs et les peuples, lesquels sont ainsi plus facilement exploités.

Nous aimerions que cette assemblée oblige le gouvernement de Bolivie à respecter les principes et les droits fondamentaux de l'OIT.

Il faut absolument que les problèmes que nous avons dénoncés suscitent la préoccupation constante de cette assemblée et des organes de l'OIT pour que les peuples, les nations et les Etats Membres puissent défendre leur souveraineté et s'opposent aux conditions qu'imposent les pays forts aux pays faibles, pour

que les marchés ouverts des pays pauvres soient réglementés pour contrecarrer le protectionnisme des plus forts, pour que face à l'injustice, à la discrimination, et à la violation des droits syndicaux, sociaux et politiques on recherche des mécanismes plus efficaces alors que l'OIT et les personnes représentées à cette assemblée soient aussi les artisans d'un monde plus juste et plus solidaire.

Original anglais: M. MENDOZA (délégué des travailleurs, Philippines) – Nous félicitons le Directeur général pour son excellent travail et la qualité de son rapport. Le mouvement syndical philippin trouve une source d'inspiration dans ce rapport, ainsi que dans les initiatives et les engagements pris par l'OIT et par nos partenaires sociaux.

Nous avons achevé notre programme d'action pour un travail décent. Il s'agit d'un programme ambitieux. Mais avec l'aide des secteurs concernés, nous atteindrons le succès. Certes, nous ne sommes pas entièrement satisfaits du programme qui a été élaboré, mais c'est là l'esprit même du dialogue social.

Nous sommes satisfaits de la mention exacte qui est faite des principes et droits fondamentaux au travail, mais il faudra consentir encore bien des efforts pour améliorer différents points: travail des enfants, liberté d'association et de négociation collective, travail forcé, non-discrimination.

On a enlevé l'un de nos fidèles dirigeants syndicaux dans la région de Cavite la semaine dernière. On continue à harceler nos femmes dans les usines. On persiste à nous imposer des heures supplémentaires, au détriment de la santé des travailleurs. Nos dossiers n'avancent encore que lentement à travers les rouages de l'administration.

Malgré cela, nous estimons que notre programme relatif au travail décent va améliorer largement notre situation dans les cinq années à venir.

Nous soutenons la proposition de recommandation relative aux coopératives. Ces coopératives sont l'instrument des pauvres et sont à leur service. Elles contribuent largement à la répartition des richesses, à l'harmonisation et à la rationalisation des projets gouvernementaux menés sur le terrain et à l'amélioration des possibilités pour les travailleurs et leurs familles de compléter leurs revenus. Les coopératives sont un instrument de pouvoir pour les travailleurs.

Hélas, elles sont parfois utilisées contre les syndicats. Il s'agit de groupes qui sont manipulés par la direction et se font passer pour des coopératives afin de s'opposer aux syndicats dans les entreprises. Ils profitent de notre législation, qui interdit aux travailleurs de créer des syndicats au sein des coopératives.

Pire encore, une entreprise performante de la province de Cebu, qui appartient à des travailleurs, fait l'objet d'attaques de la part de politiciens sans scrupules. Certains sont incapables d'admettre le principe d'entreprises dirigées par les travailleurs.

Nous sommes sûrs que, grâce au dialogue social et à l'aide des employeurs éclairés et du ministère du Travail, qui appuie notre cause, nous finirons par gagner.

Nous sommes satisfaits de constater que l'on accorde de plus en plus d'attention à l'économie informelle. Nous sommes fiers que le Congrès philippin des syndicats (TUCP) ait aidé à mettre sur pied le plus grand groupe du secteur informel des Philippines.

Ce secteur a besoin d'une aide urgente. En raison des efforts faits pour réduire les coûts au maximum, il

est surexploité et les travailleurs qui y sont employés sont mis en concurrence avec leurs camarades du secteur structuré. Cette politique a des conséquences désastreuses pour les travailleurs et l'économie.

La présente session de la Conférence se déroule au moment où le monde doit relever d'autres défis dramatiques: menaces pour la paix, terrorisme, commerce inégal et fossé de plus en plus profond entre pauvres et riches.

Ces problèmes ont causé des ravages dans de nombreux pays et ont détruit des communautés, des vies, des biens, des travailleurs, des femmes et des enfants.

Je saisis cette occasion pour exhorter chacun à inviter les dirigeants du monde à intensifier leurs efforts en faveur de la paix.

Tous ces conflits poussent de plus en plus de gens vers la pauvreté et le désespoir. Le monde dans lequel nous vivons et travaillons est en danger. Il est important que chacun, à l'OIT et dans le monde, fasse tout ce qui est en son pouvoir pour instaurer la paix.

Original anglais: M. MOYO (ministre de la Fonction publique, du Travail et de la Prévoyance sociale, Zimbabwe) – Puisque c'est la première fois que je prends la parole, je commencerai mon intervention en félicitant le Président et les trois Vice-présidents pour leur élection à la tête de cette importante Conférence. Ma délégation a pleine confiance dans leur leadership et tient à affirmer son soutien à la poursuite de nos travaux.

Ma délégation félicite le Directeur général pour avoir produit ce premier rapport biennal sur l'exécution du programme de l'OIT, fondé sur des concepts et des instruments de budgétisation stratégique axés sur les résultats. Nous estimons qu'il s'agit d'un pas dans la bonne direction, qui mérite notre soutien.

Comme l'indique le rapport du Directeur général, tout n'a pas toujours été rose. Certains revers ont été enregistrés, parfois par manque de ressources, parfois en raison de handicaps institutionnels.

Les principaux défis auxquels fait face l'Afrique incluent la démarginalisation économique par l'acquisition d'actifs tels que la terre et la propriété des moyens de production par la population indigène, la création de richesses, la réduction de la pauvreté par la création d'emplois, la mise en place de programmes de sécurité sociale dans tous les secteurs du marché du travail, y compris le secteur informel, l'élimination du travail des enfants et la lutte contre la pandémie du SIDA, ainsi que la recherche de solutions aux problèmes posés par la mondialisation et la précarisation du travail.

Mon gouvernement s'attaque à toutes ces questions et a réalisé des avancées louables dans certains domaines, en particulier celui du VIH/SIDA, où nous avons créé un Fonds national contre le SIDA financé par l'impôt.

Dans le domaine de la démarginalisation économique, mon gouvernement a pris des mesures de large portée pour réinstaller ses citoyens privés de terre pendant des générations. Nous ne pouvons plus parler de 4 000 blancs qui possèdent 80 pour cent de la terre, mais d'une terre qui appartient à la majorité de ses citoyens.

L'initiative prise par l'OIT en faveur du travail décent et de la création d'emplois par le projet Des emplois pour l'Afrique, bien que bénéficiant d'une bonne réputation, n'ont pas encore pris racine dans beaucoup de pays, y compris le mien. Cette initiative

est entravée par un financement insuffisant et des problèmes opérationnels qui doivent être réglés.

Le Zimbabwe est doté d'un système de protection sociale complet incluant la sécurité sociale, des pensions pour les travailleurs de l'industrie et des filets de sécurité sociale pour les groupes vulnérables, mis en œuvre par les structures de l'Etat, et de la société civile.

En cette année de sécheresse qui sévit en Afrique australe, les travailleurs, les paysans et la société dans son ensemble vont être tributaires des structures de protection sociale qui ont si bien fonctionné dans le passé pour garantir que personne ne mourra des suites de cette sécheresse.

Par le biais du système des Nations Unies, dont l'OIT fait partie, des appels humanitaires ont été lancés pour aider les groupes vulnérables au Zimbabwe et en Afrique australe en général.

Nous constatons, s'agissant des structures organisationnelles, que pour faire avancer l'agenda du travail décent, il est nécessaire d'améliorer, de restructurer les opérations de l'OIT sur le terrain. Cette restructuration aurait déjà dû avoir lieu il y a longtemps. Elle commence à entraver le bon travail que l'OIT peut faire dans les Etats Membres.

En conclusion, le Zimbabwe reste attaché aux idéaux de l'OIT, parmi lesquels figure la question tout à fait essentielle du dialogue social. En collaboration avec l'OIT et ses structures, nous sommes convaincus que le dialogue social réussira à résoudre les défis auxquels sont confrontés tous les pays en développement et le monde dans son ensemble à notre époque de mondialisation.

Original arabe: M. AFFILLAL (délégué des travailleurs, Maroc) – Permettez-moi tout d'abord, au nom de l'Union générale des travailleurs du Maroc et au nom de la délégation des travailleurs marocains, de féliciter le Président ainsi que les Vice-présidents pour leur élection à la tête de la 90^e session de la Conférence internationale du Travail et pour le travail remarquable accompli.

Cette session se tient dans un contexte international, marqué par l'inquiétude, les troubles et la montée en flèche de l'extrémisme. Cette situation risque de saper les valeurs humaines. Ces valeurs qui, malheureusement, pourraient céder demain la place aux conflits ethniques et aux conflits idéologiques, ainsi qu'au désir égoïste de supprimer l'autre. Si cette situation actuelle se poursuit, l'avenir sera sombre. Nulle puissance militaire ne pourra régler tous les problèmes auxquels nous devons faire face. Cette situation ne peut s'améliorer que si les décideurs se mettent à partager les richesses de la planète, de façon équitable et juste, en essayant d'éviter les inconvénients de la mondialisation.

Cette session se tient aujourd'hui alors que le peuple palestinien est massacré, que ses droits sont bafoués et que les territoires arabes occupés connaissent de graves violations des droits de l'homme de la part de l'armée israélienne d'occupation. Toute la terre palestinienne est témoin des exactions et des pratiques inhumaines perpétrées par l'armée israélienne d'occupation.

Nous, nous sommes de simples spectateurs, nous nous contentons de condamner les massacres et les carnages auxquels sont soumis les Palestiniens. Nous savons tous que les Palestiniens ont le droit à l'autodétermination et à un Etat indépendant, et ces droits

sont consacrés par la Déclaration universelle des droits de l'homme, par la Déclaration de Philadelphie, par la Déclaration de Dakar et par toutes les autres déclarations portant sur les libertés et les droits fondamentaux des travailleurs.

Cette session se tient aujourd'hui alors que l'on assiste à la montée en flèche de l'extrême droite et à l'extension de la pauvreté et de la faim. En effet, près de 800 millions de personnes, selon la FAO, vivent dans une situation inhumaine, condamnées par la famine, et les revenus ne cessent de diminuer.

Nous avons lu avec attention le rapport du Directeur général portant sur l'exécution du programme de l'OIT 2000-01, et nous avons les remarques suivantes à faire. Tout d'abord, le budget de coopération technique destiné à l'Afrique du Nord ne dépasse pas les 0,8 pour cent du budget affecté à cette fin. Deuxièmement, les activités exécutées, par exemple au Maroc, n'atteignent toujours pas le niveau de coordination requis. Ce sont là des questions qui suscitent notre inquiétude, et nous demandons à l'administration de réviser ses priorités par rapport au Maroc et de renforcer les programmes d'assistance à l'emploi des chômeurs et à la formation professionnelle, afin d'aider les travailleurs et les entreprises de notre pays et de notre région.

Le Maroc s'est toujours employé et s'emploie toujours à lutter contre le travail des enfants, et le gouvernement marocain a ratifié les conventions relatives à cette question et a pris une série de mesures pratiques dans ce domaine, bien que cela exige d'un grand nombre de familles des sacrifices importants.

Nous continuerons à lutter pour garantir et renforcer la représentation tripartite afin de créer un partenariat réel entre les partenaires sociaux, en incitant le gouvernement à ratifier la [convention n° 87](#). Le gouvernement a ainsi promis, au cours de la dernière session de dialogue en mai 2002, d'étudier cette convention et de réfléchir sérieusement à sa ratification. Nous luttons également pour la création d'un fonds d'indemnité en cas de licenciement ainsi que pour la création d'un système de soins de santé qui couvre toute la population marocaine. Nous vous assurons que nous luttons activement pour améliorer la vie des travailleurs et nous avons besoin pour cela d'une plus grande attention et d'un soutien plus fort de la part de l'Organisation.

Original anglais: M. LOLLBEEHARRY (délégué des travailleurs, Maurice) – Au nom de mon organisation, le Congrès mauricien du travail, j'ai le plaisir de prendre la parole devant la 90^e session de la Conférence de l'OIT. Avant toute chose, je tiens à féliciter l'OIT pour l'excellent travail accompli sous la conduite éclairée de son directeur général, M. Juan Somavia, pendant l'année écoulée.

Il convient de mentionner tout particulièrement le programme de suivi qui a été mis en place au sujet de la Déclaration de l'OIT sur les principes et droits fondamentaux au travail et qui a entraîné la ratification des conventions fondamentales par un grand nombre de pays.

Dans mon pays, mon organisation a soumis la Déclaration au conseil consultatif du travail où elle a fait l'objet de longues discussions et nous sommes heureux que le gouvernement ait décidé de ratifier les [conventions n°s 100 et 111](#) à la fin du mois dernier. En ce qui concerne la ratification, nous sommes néanmoins fermement convaincus que notre gouverne-

ment a pris une mauvaise décision en refusant de ratifier la convention (n° 87) sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, 1948.

Depuis plus de trente ans, notre gouvernement maintient la loi sur les relations professionnelles qui nous prive du droit de grève et du droit d'organisation, bien qu'un rapport ait été transmis par le BIT à notre gouvernement à cet égard.

Cette année, le gouvernement a fait une nouvelle tentative pour abolir les mécanismes ou organismes de fixation des salaires, c'est-à-dire le Comité national sur les salaires et le bureau de recherche sur les salaires, qui avaient été mis en place après des années de lutte menées par les travailleurs et les syndicats et qui nous protègent de la cruauté du système économique actuel.

Le Conseil national sur les salaires, dont la création est proposée pour remplacer le Comité national sur les salaires et le bureau de recherche sur les salaires, comprendra des représentants de multinationales et d'investisseurs et ses rapports et recommandations sur les révisions des salaires ne seront pas obligatoires.

Le Conseil dont la création est proposée a pour but de déréglémenter les salaires et les conditions de travail et de démanteler les droits des travailleurs. L'existence de la commission tripartite nationale sur les compensations de salaires en raison de l'accroissement du coût de la vie est également gravement menacée.

En ce qui concerne la politique fiscale, les travailleurs et le mouvement syndical ne cessent d'affirmer que toutes sortes d'exonérations ont été accordées aux employeurs et que la charge fiscale a été déplacée vers la population, avec un taux d'imposition indirecte qui fournit au gouvernement plus de 80 pour cent de ses recettes. Et tout porte à croire que la taxe sur la valeur ajoutée va être portée à 15 pour cent puisque cette politique correspond aux prescriptions les plus récentes de la Banque mondiale.

Il nous semble que notre Etat-providence qui est un de ceux qui fonctionnent le mieux en Afrique risque sérieusement d'être démantelé. Nous nous opposons depuis des années à des propositions comme le recul de l'âge de la retraite, l'augmentation des contributions aux caisses de retraite et récemment la proposition d'introduire des systèmes de pension sélectifs.

Ces jours-ci, les enseignants du primaire sont engagés dans une confrontation avec le gouvernement de mon pays qui a refusé d'honorer son engagement relatif à un accord important signé en 1990, et plus important encore, parce qu'un rapport sur l'amélioration des salaires des enseignants et de leur statut n'a pas été mis en œuvre bien que le ministère de l'Éducation ait fait une déclaration à ce sujet devant l'Assemblée nationale, en novembre 2001. Ceci illustre bien le fait que le gouvernement ne respecte pas la négociation collective, et c'est la raison pour laquelle les enseignants vont faire grève d'ici quelques semaines ou même quelques jours.

Il y a six ans, notre organisation, le MLC, a proposé la *convention n° 144* au Conseil consultatif du travail, ce qui a amené à la ratification de la convention par notre gouvernement, et par la suite, un Conseil économique et social national a été créé. Les syndicats ne souhaitent pas que ce Conseil soit utilisé pour approuver sans discussion les politiques de la Banque mondiale et du FMI. C'est la raison pour laquelle le MLC

a proposé toutes sortes d'actions afin d'empêcher l'augmentation de la TVA et demander le maintien des organes de fixation des salaires mentionnés précédemment.

Les syndicats, les ONG et la société civile dans notre pays s'opposent également à la loi sur la prévention du terrorisme votée récemment par l'Assemblée nationale. Cette loi répressive représente un pas dangereux dans la voie de la transformation de notre Etat en Etat policier et porte atteinte aux droits de l'homme fondamentaux. Nous continuons notre lutte pour l'abrogation de cette loi.

Dans les zones franches d'exportation, les salaires sont bas et les conditions de travail très dures. Les entrepreneurs, voyant leurs profits diminuer, choisissent plus facilement la solution du règlement judiciaire. Dernièrement, les travailleurs étrangers de Chine ne pouvant plus supporter l'exploitation à laquelle ils étaient soumis, ont protesté massivement auprès de l'Ambassade de Chine.

Dans l'industrie du sucre, le système de retraite volontaire a été introduit sans consultations réelles avec les syndicats et l'application des quarante heures par semaine, durant la saison des récoltes, est toujours attendue malgré une décision judiciaire favorable.

En dépit de tous les problèmes, le MLC est resté ouvert au dialogue et nous reconnaissons le rôle joué par le ministre du Travail, notamment dans la solution des conflits. Il a en effet répondu de manière positive à nos demandes et a aidé à trouver des solutions, notamment dans le secteur des zones franches d'exportation.

Notre objectif est de poursuivre la lutte contre les prescriptions de la Banque mondiale, du FMI et de l'OMC. Nous voulons renforcer et consolider notre démocratie et préserver la souveraineté de notre pays. Nous souhaitons également que Maurice respecte réellement les instruments adoptés dans le cadre de l'OIT. Nous espérons réussir dans notre lutte avec l'aide de l'OIT.

Original portugais: M. MANJAZE (délégué des travailleurs, Mozambique) – Permettez-moi tout d'abord, au nom de l'Organisation des travailleurs du Mozambique, l'OTM-CS, de transmettre nos salutations très fraternelles au Président, aux Vice-présidents, au Directeur général et à tous les délégués et invités à cette 90^e session de la Conférence internationale du Travail, qui a une dimension historique.

Je souhaiterais aussi féliciter le Directeur général pour son rapport, qui a été soumis aux délégués qui participent à cette Conférence pour en débattre.

Ce rapport témoigne de l'importance et de l'actualité des thèmes qui sont discutés à la Conférence, notamment la mise en œuvre de la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail, qui a été adoptée en 1998 par la 86^e session de la Conférence internationale du Travail, ainsi que la promotion des coopératives, l'enregistrement des accidents du travail, les maladies professionnelles et l'économie informelle.

L'Organisation des travailleurs du Mozambique a toujours accordé la priorité à une mise en œuvre effective de la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail, qui vise à favoriser une amélioration des conditions de travail et de vie des travailleurs. Aujourd'hui, le monde du travail est confronté à de profondes mutations et aux graves défis provoqués par la mondialisation économique et

l'évolution technologique, qui mettent en question la notion de défense et de respect des droits fondamentaux qui sont proclamés dans les huit conventions fondamentales de l'Organisation internationale du Travail.

Il est important de souligner que le Mozambique a ratifié cinq conventions fondamentales de l'OIT, les [conventions n°s 87, 98, 100, 105 et 111](#), à quoi s'ajoute la convention ([n° 144](#)) sur les consultations tripartites relatives aux normes internationales du travail, 1976. Nous sommes heureux de pouvoir informer cette auguste assemblée que les trois autres conventions fondamentales de l'OIT – la convention ([n° 29](#)) sur le travail forcé, 1930, la convention ([n° 138](#)) sur l'âge minimum, 1973, et la convention ([n° 182](#)) sur les pires formes de travail des enfants, 1999 – ont été soumises au cours de l'année 2000 au Parlement du Mozambique et que tous les efforts sont faits pour obtenir leur ratification.

L'Organisation des travailleurs du Mozambique souligne que la ratification de ces conventions n'est pas une fin en soi; l'important est leur mise en œuvre et leur suivi effectifs par tous les partenaires sociaux dans un esprit de dialogue social tripartite.

Je souhaiterais aussi, au nom de l'Organisation des travailleurs du Mozambique, féliciter le Directeur général et le Conseil d'administration d'avoir inscrit à l'ordre du jour de cette Conférence le thème de l'économie informelle et celui des coopératives. Le secteur informel se développe tous les jours, particulièrement dans les pays en développement. Il faut le doter d'un cadre juridique adapté et améliorer les conditions de travail de ceux qui y sont employés et y interviennent, ce qui favorisera la création de coopératives dans ce secteur en pleine expansion.

L'Organisation des travailleurs du Mozambique a créé dans la ville et la province de Maputo une association pilote d'agents et de travailleurs du secteur informel appelée l'ASSOTSI. Nous souhaitons réellement et espérons profondément être en mesure de syndiquer les travailleurs de ce secteur dans tout le pays.

Enfin, mon organisation m'a chargé de demander à l'OIT de l'aider à syndicaliser le secteur informel de mon pays pour promouvoir l'emploi et lutter contre l'exclusion sociale et la misère.

Je souhaite un plein succès aux délibérations de cette 90^e session de l'auguste Conférence internationale du Travail.

Original anglais: M. RAUT (délégué des travailleurs, Népal) – Nous sommes au XXI^e siècle, où la mondialisation, les politiques du marché libre sont devenues les politiques nationales de tous les pays. Toutefois, la plupart des pays affrontent une crise économique en raison du terrorisme grandissant, qu'il s'agisse d'un petit pays tel que le Népal ou d'un grand pays tel que les Etats-Unis. La plupart des pays appuient les privatisations, les investissements étrangers dans leur pays et deviennent membres de l'Organisation mondiale du commerce. Ces initiatives ont privé bon nombre de travailleurs de leur emploi et de nombreuses industries doivent fusionner pour pouvoir survivre. Nous sommes d'avis que l'OIT, en vertu de son mandat, a un rôle important à jouer en faveur de la création de nouveaux emplois dans ses pays Membres, compte tenu notamment des situations concernant le marché du travail et en application de son nouveau concept qu'est la promotion d'un travail décent.

Le Népal affronte de nombreux problèmes dont le sous-emploi et le chômage. En raison d'une violence et de mouvements de rébellion croissants, la plupart des secteurs économiques ont subi des revers et, dans ces secteurs, de nombreux travailleurs ont perdu leur emploi. Le secteur qui absorbe le plus de main-d'œuvre, à savoir l'agriculture, est l'un des secteurs touchés. Les principes et droits fondamentaux au travail sont bien loin d'être une réalité pour de nombreux travailleurs du secteur informel. Les travailleurs du secteur formel qui, eux, sont organisés, ne jouissent pas de tous leurs droits au travail, étant donné que la plupart des dispositions de la législation sur le travail ne sont pas effectivement appliquées au Népal. La sécurité sociale et d'autres systèmes de retraite ne sont qu'un rêve pour les travailleurs du Népal. Alors que la situation en matière de santé et de sécurité au travail est particulièrement difficile spécialement dans le secteur informel, c'est le slogan principal de toutes les campagnes en faveur de la sécurité et de la santé au travail. Nous essayons de promouvoir la santé et la sécurité au travail dans tous les secteurs au moyen d'activités de formation et d'éducation.

La situation du travail des enfants au Népal est alarmante comme il ressort du rapport global de l'OIT sur le travail des enfants. Soixante pour cent du travail effectué par les enfants dans le monde est effectué dans la région Asie et Pacifique. Le Népal est l'un des principaux pays touchés, vu l'extension du secteur informel et le développement de la violence qui entraînent un travail croissant des enfants. Environ 2,6 millions d'enfants sont actifs dans l'économie du Népal et 50 pour cent d'entre eux font un travail régulier. Et, ce qui est le plus inquiétant, c'est que sur tous ces enfants qui travaillent près de 65 pour cent sont des fillettes.

Nous nous sommes engagés à entreprendre des actions vigoureuses pour éliminer le travail des enfants dans tous les secteurs et nous devons commencer par les pires formes de travail des enfants. Nous mettons en œuvre différents programmes de prévention et de réadaptation professionnelle des enfants travailleurs dans différents secteurs avec l'aide de l'OIT, et également avec nos propres ressources. Les activités engagées par l'OIT nous aident beaucoup à cet égard. Les activités du programme IPEC de l'OIT, et plus récemment, la sélection du Népal pour l'exécution du programme assorti de délais (TBP) représentent une contribution importante aux initiatives prises par le Népal pour éliminer le travail des enfants et renforcer nos engagements. La politique du gouvernement visant à éliminer les pires formes de travail des enfants d'ici à 2007 et toutes les formes de travail des enfants d'ici à 2010 constitue un pas supplémentaire dans cette voie.

J'ai déjà parlé de la situation extrêmement inquiétante des travailleurs au Népal qui sont privés de leurs droits fondamentaux au travail, bien que le gouvernement du Népal ait ratifié bon nombre des conventions fondamentales de l'OIT (excepté les conventions [n°s 87 et 105](#)), l'application de la législation nationale et de la réglementation est très faible. Le gouvernement du Népal signe ou ratifie la plupart des instruments internationaux, mais il ne les applique pas et ne communique pas à la population les informations relatives à ces instruments. En tant que représentant des syndicats, j'ai prié instamment l'OIT d'accorder l'assistance technique nécessaire au ministère du Travail et des Transports pour que toutes les lois relatives

au travail soient effectivement appliquées et que soient révisées toutes les lois non favorables aux travailleurs. J'espère que cela améliorera la situation des travailleurs au Népal et qu'un système sera mis en place pour superviser et surveiller tous les problèmes liés au travail.

Je voudrais enfin féliciter l'OIT d'avoir lancé différents programmes qui concernent directement les problèmes du travail au Népal dans les domaines de l'égalité entre les sexes, du travail des enfants, de la santé et de la sécurité au travail, etc. Au nom de tous les syndicats, et tout particulièrement au nom de mon organisation, la DECONT, je m'engage à soutenir tous les programmes qui concernent directement les travailleurs et l'emploi, et je souhaite le plein succès à la présente session de la Conférence internationale du Travail.

Original anglais: M. BOUTSIVONGSAKD (*délégué des employeurs, République démocratique populaire lao*) – Au nom de l'organisation des employeurs de la République démocratique populaire lao, j'aimerais remercier la Conférence de l'OIT de l'occasion qui m'est donnée de prendre la parole devant cette séance plénière aujourd'hui.

Vous le savez sans doute, la République démocratique populaire lao est un jeune pays qui fait partie des pays les moins avancés situés au cœur de la péninsule indochinoise. Notre pays est devenu membre à part entière de l'ANASE le 27 juillet 1997 et adhèrera à la zone de libre-échange des pays de l'ANASE (AFTA) en 2008, avec un secteur industriel très jeune et très faible. Dans notre pays, nous avons une industrie manufacturière balbutiante incluant les vêtements pour l'exportation, le traitement du bois, le ciment, les barres d'acier et le zinc pour la construction, etc. Nous sommes actuellement confrontés aux défis de la mondialisation et de la suppression échelonnée des contingents du GATT. Nous redoutons d'être confrontés, à partir de 2004, à une concurrence que nous ne connaissions pas jusque-là.

En tant qu'organisation d'employeurs, nos principales préoccupations sont de savoir comment aider notre jeune industrie à survivre et à prospérer dans la situation de concurrence qui nous attend après 2004 et lorsque nous ferons partie de l'AFTA.

Dans le même temps, il faudra que nous respections non seulement notre législation du travail mais aussi les codes de conduite pour les entreprises et les autres règles de sécurité imposées par notre clientèle. Pour réduire autant que possible l'incidence négative de ces nouvelles conditions commerciales sur notre secteur industriel, notre organisation d'employeurs s'est alliée avec des organisations internationales pour informer les entrepreneurs et leur recommander de s'adapter à la nouvelle situation graduellement.

Ces trois dernières années, l'OIT a apporté une grande contribution à l'organisation de séminaires et d'ateliers relatifs aux conventions fondamentales de l'OIT et a signé avec notre gouvernement le Mémoire d'accord sur le programme OIT/IPEC et la traite des femmes et des enfants.

Ces activités contribuent à mieux sensibiliser les hauts responsables, les entrepreneurs et les communautés sociales aux questions concernant les relations professionnelles, le dialogue social et la protection du travail des enfants.

Au cours de cette phase de mise en œuvre du Mémoire d'accord, notre comité tripartite a co-

opéré avec le bureau régional OIT/IPEC pour détecter la source du travail des enfants et nous nous concentrons actuellement sur les pires formes du travail des enfants ainsi que sur le sauvetage des femmes et des enfants victimes de la traite.

Nous sommes très reconnaissants à l'OIT de nous avoir apporté et de nous apporter encore son soutien et son aide financière et technique pour mettre en place le système de sécurité sociale requis pour le secteur privé dans notre pays. Avec l'expérience d'une année de fonctionnement à l'essai, nous avons enregistré 107 entreprises et assuré 26 652 salariés sur les 80 000 que compte l'industrie de notre pays. Ces régimes sont désormais en cours d'extension à toutes les entreprises qui emploient 10 salariés ou moins.

Nous avons bon espoir qu'avec le soutien de l'OIT pour la deuxième phase de la mise en place de la sécurité sociale les régimes de sécurité sociale publics et privés deviendront la meilleure assurance sociale de nos travailleurs.

Pour assurer le succès de cette deuxième phase, mieux harmoniser les relations professionnelles et fournir de meilleurs services en vue de promouvoir l'investissement et la création d'emplois, nous avons besoin de réorganiser l'unité représentative des employeurs à l'intérieur de notre Chambre de commerce et d'industrie. Nous demandons à l'OIT de nous aider avec un soutien financier et technique à cette fin.

S'agissant de la préparation des entrepreneurs de l'industrie et du secteur des services à la concurrence sur les marchés de l'ANASE et les marchés mondiaux, il nous faut organiser de façon suivie des séminaires et des cours de formation à la gestion et de formation professionnelle de base et avancée. Il nous faut également amender certains articles de notre Code du travail pour mieux respecter la convention n° 138 de l'OIT et les codes de conduite industriels en faveur de pays comptant parmi les moins avancés.

Nous espérons obtenir un soutien technique et financier pour cette importante et cruciale mission.

Original espagnol: M^{me} CHIRENO GARCIA (*représentante, Fédération mondiale des employés*) – Tout d'abord, je souhaite adresser mes salutations cordiales au Président et aux délégués, au nom de la Fédération mondiale des employés. J'aimerais notamment féliciter l'OIT et son Directeur général pour l'initiative qu'ils ont prise de relever l'énorme défi qu'est la discussion tripartite de sujets difficiles à traiter, entre autres l'économie informelle, le travail décent et l'exploitation des enfants au travail.

La Fédération mondiale des employés, conjointement avec ses organisations régionales en Asie, en Afrique, en Europe et en Amérique latine, aborde ces sujets avec beaucoup de préoccupations. S'y ajoutent l'expansion des flux de travailleurs migrants, la dégradation de la qualité de la vie et du travail des salariés, hommes et femmes, du secteur commercial, qui se voient contraints de faire des horaires de travail excessifs, y compris les dimanches et jours fériés. Cette situation nous a obligés à lancer une campagne internationale contre le travail le dimanche et en faveur de la semaine de 40 heures pour les travailleurs du commerce.

Le nombre croissant de travailleurs licenciés sans autres perspectives de travail pousse de plus en plus d'hommes et de femmes vers l'économie informelle, ce qui se traduit par les pires formes d'exploitation, ces travailleuses et ces travailleurs étant, en général,

considérés comme des moins que rien. Ils sont exclus de la portée de la législation du travail et il n'y a pas de mécanismes pour les inclure dans les régimes d'assurance sociale. Lorsque l'on prévoit ce type d'assurance, on les oblige à verser les cotisations qui incombent à l'Etat et à l'entreprise. En effet, on ne prévoit ni contributions solidaires ni prestations spéciales dans ces cas.

Dans bon nombre de pays, ces travailleurs et ces travailleuses sont considérés comme des moins que rien. On les accuse de tous types de délits et on leur interdit d'exercer pleinement leur droit au travail. Par exemple, au Salvador, 17 vendeurs ambulants ont été arrêtés récemment pour avoir exercé leur droit au travail, dans un pays qui est pauvre et qui offre moins de possibilités d'emploi que d'autres. Leurs conditions de vie sont réellement inhumaines. Ils travaillent dans des conditions difficiles et, qui plus est, ne bénéficient d'aucune protection juridique ou sociale. L'OIT connaît parfaitement cette situation qui est amplement exposée dans les études du BIT et le rapport du Directeur général.

Par ailleurs, les statistiques sont éloquentes: il en ressort qu'une proportion énorme de travailleurs et de travailleuses sont dans cette situation. Etant donné que les conventions internationales de l'OIT n'ont pas pu répondre aux besoins de protection juridique de cette proportion énorme de la population active, partout dans le monde, il est indispensable, pour faire face à cette situation, d'envisager la possibilité que l'OIT présente une nouvelle convention sur la protection des travailleurs de l'économie informelle. Cette

convention devrait prévoir des dispositions adaptées à leurs besoins et établir clairement l'obligation des gouvernements et des employeurs de respecter, en tant que valeur et principe fondamental, le droit au travail stable, digne et humain, afin que l'on parvienne véritablement au travail décent.

Il devient indispensable d'inciter les Etats Membres à légiférer dans la concertation pour que les travailleurs de l'économie informelle soient couverts par la législation nationale et la Constitution et pour qu'ils puissent exercer leur droit au travail en occupant un emploi stable. Les particularités locales et nationales devraient être prises en compte et des revenus suffisants accordés pour satisfaire les besoins fondamentaux des travailleurs – huit heures de travail par jour et 40 heures de travail par semaine, repos le dimanche, congés annuels, conditions de travail stables et réglementées, conditions sanitaires qui permettent de travailler dignement, dans un milieu urbain propre et agréable.

On devrait aussi prévoir des systèmes de crédits solidaires, un programme intégral d'éducation, de santé et de logement, avec l'aide de l'Etat et le droit plein et entier d'organisation et de représentations syndicales. On devrait garantir aux enfants une enfance digne et le respect de la dignité des travailleuses. Notre fédération offre son appui et sa collaboration pour la réalisation de ces objectifs, afin que les adultes aient un travail digne et que les enfants aient un accès à l'éducation.

(La séance est levée à 11 heures.)

TABLE DES MATIÈRES

	Pages
<i>Quinzième séance:</i>	
Rapport du président du Conseil d'administration et rapport du Directeur général: Discussion (<i>suite</i>)	1
<i>Orateurs:</i> M. Mallcu Choqueticlla, M. Mendoza, M. Moyo, M. Affillal, M. Lollbeeharry, M. Manjaze, M. Raut, M. Boutsivongsakd, M ^{me} Chireno Garcia	